

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

75069

Objet

EMPRUNT DE 250 000 FR  
pour grosses réparations  
aux bâtiments scolaires

DATE DE CONVOCATION

23 JUIN 1975

DATE D'AFFICHAGE

23 JUIN 1975

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 19

Nombre de votants 20

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent, mil neuf cent soixante quinze  
le vingt sept juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI,

Etaient présents : MM. ME. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, DUFOUR,  
BUCHET, STIPAL, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,  
BROTREAU, BERLAND, BOUCHET, DELAIR, BARRIERE, PAPEAU, BOUTET,  
Me TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.Mme FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM.Melle FOUCHÉ M. COLLE, M. MONTRON, M. RIVIERE,  
Dr. DOMECCO Madame BIDEAU,

Monsieur DELAIR a été élu Secrétaire.

Le Budget primitif de 1975 prévoit au CHAPITRE 903 ,  
530 000 FR de travaux pour grosses réparations aux bâtiments  
scolaires dont 500 000 FR doivent être financés par emprunt .

Par délibération du 18 avril 1975, le Conseil Municipal a  
décidé de contracter un premier emprunt de 250 000 FR .

Par lettre du 23 Mai 1975, la Caisse Départementale des  
Caisses Rurales de VENDEE, nous informe que son Conseil d'Administra-  
tion, lors de sa réunion du 12 mai 1975, a donné un avis favorable  
à notre demande de prêt de 250 000 FR constituant le solde de nos  
besoins en la matière .

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les crédits inscrits au Budget Primitif de 1975 -CHAP.903

VU l'accord du Conseil d'Administration de la Caisse  
Départementale des Caisses Rurales de VENDEE en date du  
12 mai 1975 ,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances,  
en date du 5 Juin 1975,

DECIDE :

- de contracter un emprunt de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS  
( 250 000 FR ) auprès de la Caisse Départementale des Caisses  
Rurales de VENDEE aux conditions suivantes:

- TAUX : 10,55 %  
- DUREE : 15 ANS

./....

S' ENGAGE :

- à voter les ressources nécessaires au paiement des annuités pendant quinze années, à compter de 1976 .

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou à défaut M. le Premier Adjoint à signer le contrat et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt .

SOLLICITE :

- la réalisation de cet emprunt à la date du 31 Juillet 1975 par versement des fonds au C.C.P. n° 6005 - 23 BORDEAUX , ouvert au nom de Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre



Pour le Maire  
Premier Adjoint,

Guy TETARD



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-S.-MER, le ... 16 JUIL. 1975

Le Sous-Préfet,

J. CLUCHARD

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL  
DE VENDÉE, DEUX-SÈVRES ET CHARENTE-MARITIME

ASSOCIAT ON LOI 1901

13, RUE PASTEUR - B5001 LA ROCHE-SUR-YON GARE CEDEX N° 27

TÉLÉPHONE 37.16.50

LA ROCHE-SUR-YON, LE 23 Mai 1975



Monsieur le Maire

17200 - ROYAN

N/R6f. CREDITS  
JCL/JR

CAISSE DEPARTEMENTALE DES  
CAISSES RURALES DE VENDÉE

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le Conseil d'Administration de la CAISSE DEPARTEMENTALE DES CAISSES RURALES DE VENDÉE, lors de sa réunion du 12 Mai 1975, a donné un avis favorable à la demande d'emprunt que vous aviez présentée au nom de la Commune de ROYAN et ce pour un montant de 250.000 F.

Pour nous permettre d'établir le contrat relatif à ce prêt, nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser un extrait de la délibération du Conseil Municipal portant les indications suivantes :

- Objet du prêt. Montant. Durée (15 ans, avec possibilité de remboursement anticipé). Taux (10,60 %). Date de réalisation.
- Référence à l'inscription budgétaire.
- Mention, à simple titre indicatif, du nombre de centimes correspondant pour la valeur actuelle du centime à une annuité d'amortissement.
- Nom du Percepteur auquel les fonds doivent être virés, ainsi que son numéro de C.C.P.

Cet extrait devra être revêtu de l'approbation de la Sous-Préfecture de ROCHEFORT S/MER.

Nous tenons à vous préciser que ce prêt vous a été consenti grâce aux fonds collectés par notre Caisse Locale dans votre Commune.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur,

P.J. Tableau d'amortissement.

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL  
DE VENDÉE, DEUX-SÈVRES ET CHARENTE-MARITIME

ASSOCIATION LOI 1901

13, RUE PASTEUR - 85001 LA ROCHE-SUR-YON GARE CEDEX N° 27

TÉLÉPHONE 37.16.50

LA ROCHE-SUR-YON, LE 24 Juin 1975

Mairie

17200 ROYAN

N/Réf. CREDITS  
JCL/AM

CAISSE DEPARTEMENTALE DES  
CAISSES RURALES DE VENDEE

A l'attention de Monsieur L'ARRIVEAU

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli  
le nouveau tableau d'amortissement concernant votre  
emprunt de 250.000 F sur 15 ans, calculé au taux  
de 10,55 % au lieu de 10,60 %.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression  
de nos sentiments distingués.

Le Sous-Directeur,

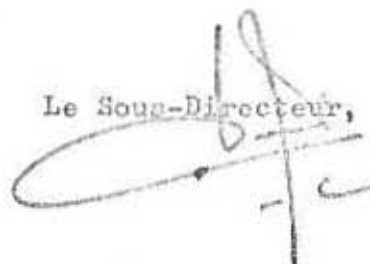


TABLEAU D'AMORTISSEMENT

du prêt consenti par la CAISSE DEPARTEMENTALE DES CAISSES RURALES  
DE VENDEE à la Ville de ROYAN.

-----

Emprunt de 250.000 F - Durée : 15 ans - Taux : 10,55 %.

-----

1ère année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	26.375,00 F
2ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	24.623,70 F
3ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	22.872,40 F
4ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	21.121,10 F
5ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	19.369,80 F
6ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	17.618,50 F
7ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	15.867,20 F
8ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	14.115,90 F
9ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	12.364,60 F
10ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	10.613,30 F
11ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	8.862,00 F
12ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	7.110,70 F
13ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	5.359,40 F
14ème année :	Capital :	16.600,00 F	+ Intérêts :	3.608,10 F
15ème année :	Capital :	17.600,00 F	+ Intérêts :	1.856,80 F

-----

Le 24 Juin 1975.

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT S/MER

GROUPES SCOLAIRES

Grosses réparations et travaux neufs

VILLE DE ROYAN

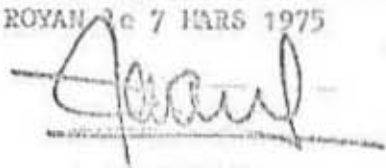
DEVIS ESTIMATIF

DESIGNATION DES TRAVAUX	Quant.	Prix unit. H.T.	DEPENSE	
			Partielle	Totale
<u>G.S. LA CLAIRIERE</u>				
<u>Ecole Maternelle</u>				
1/ Réfection sol hall d'entrée :				
Revêtement TAPISOM. 611, sous-couche mousse, enduit réplanissage partiel, seuils inox pour portes, rabotage portes	m2	142	64,50	9.159,00
2/ Réfection sanitaires :				
Remplacement canalisations urinoirs y compris dépose et repose	U	6	392,50	2.355,00
Remise en état chasses d'eau des W.C. à cuvettes				
Réservoir, tuyau d'évacuation, robinets, joints, etc.....	U	7	150,00	1.050,00
Installation d'un W.C. pour institutrice				
Reprise sol, carrelage, porte cuvette avec chasse	U	1	1.200,00	1.200,00
3/ Remise en état logement Directrice				
Menuiseries et peintures.				
Dépose des menuiseries sans réemploi	U	5	30,00	150,00
fenêtre à 2 vantaux	U	3	465,00	1.395,00
Porte 1 vantail	U	1	975,00	975,00
Peintures pxtérieures menuiseries bois				4.700,00
Peintures pièces intérieures :				
Plafonds, murs cuisine, WC et salle de bains, murs nuds, menuiseries bois, vitrerie sur menuiseries neuves, raccords plâtres, nettoyage parquets				
		Forfaitairement		13.000,00
À reporter .....				33.984,00

DESIGNATION DES TRAVAUX	Quantit.	Prix unitaire H.T.	DEPENSE	
			Partielle	TOTALE
Report.....			33.984,00	
<u>Ecole Primaire</u>				
1/ Reprise des appareils d'éclairage pour conformité avec les normes de l'Education Nationale :				
Dépose des appareils existants, fourniture, pose et branchement de 4 luminaires fluorescents duo 1m,50 Mazda LE3 255 - 1 luminaire Mazda ATA 165 au-dessus des tableaux.				
estimation pour 1 classe: 2.000 Frs. U	14	2.000	28.000,00	
Reprise des lignes compris raccordement sur dérivation sur 180 ml estimation		forfaitairement	7.000,00	
Reprise complète de l'installation après sondages sur certains circuits paraissant défectueux				
Estimations :				
aile gauche		forfaitairement	4.750,00	
aile droite		"	4.750,00	
Cuisine et réfectoire		"	1.000,00	
Etage: 10 classes, couloir, toilettes		"	17.500,00	
2/ Peintures intérieures classes	14	3.400	47.600,00	
				144.584,00
<u>G.S. JULES FERRY</u>				
<u>Ecole Primaire</u>				
1/ Construction d'un préau de 19m,20 x 11m,60 = (voir plan)				
Terrassement-Maçonnerie.B.A.		Forfaitairement	40.051,00	
Charpente - Couverture - Menuiseries métalliques		"	34.820,00	
Electricité		"	3.700,00	
Peinture -Vitrerie		"	6.463,00	
2/ Remplacement de menuiseries :				
Fenêtre 2 vantaux avec imposte fixe, ferrage par 6 fiches U	7	835,00	5.845,00	
Fenêtre 2 vantaux, ferrage par 6 fiches, 1 crémone à larder U	12	465,00	5.580,00	
<del>Fenêtre 2 vantaux avec imposte fixe, partie centrale ouverte</del>				
à reporter.....			96.459,00	144.584,00

DESIGNATION DES TRAVAUX	Quantités	Prix unitaire H.T.	DEPENSE	
			Partielle	TOTALE
Reports.....			96.459,00	144.584,00
fenêtre avec 4 vantaux avec imposte fixe partie centrale ouvrante à 2 vantaux U	16	1.410,00	22.560,00	
3/ Peinture menuiseries remplacées et divers			8.250,00	
4/ Peinture classes primaires U	15	3.420,00	51.300,00	178.569,00
<u>G.S. MAINE-GEOPPEY</u>				
<u>Ecole primaire</u>				
Clôture sur limite Nord poteaux béton. Grillage 1m,50 ml	285	60,00	17.100,00	17.100,00
<u>G.S. FELLEMAN</u>				
<u>Ecole primaire</u>				
1/ Sol des cours :				
Terrassement partiel, confection sol de cour comprenant couche de fondation avec matériaux calcaires et revêtement		forfaitairement	17.000,00	
2/ Peintures extérieures :				
Grand bâtiment	"		23.800,00	
Cantine	"		4.510,00	
Logement directeur	"		2.960,00	
Logement Concierge	"		2.750,00	51.020,00
<u>CES LA TRILOTTERIE</u>				
Clôture sur poteaux béton grillage 1m,50 ml	565	60,00	33.900,00	33.900,00
		TOTAL H.T.....		425.173,00
		T.V.A. 17,6% .....		74.830,45
		TOTAL T.T.C. ....		500.003,45
		arrondi à 500,000,00 Frs.		

VU & PRESENTE  
Par l'Ingénieur de la Ville  
Directeur des Services Techniques  
ROYAN le 7 MARS 1975



J. PERAUDEAU.

Dressé, par l'Adjoint Technique soussigné,  
ROYAN le 7 MARS 1975



G. NOIRE